

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mil seize, le 23 juin à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Jacques ALEXANDRE, Denis BANDELIER, Josette BESSE, Jacques BOUQUENEUR, Roland DAMOTTE, Christine DEL PIE, Monique DINET, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Joseph FLEURY, Daniel FRERY, André HELLE, Jean-Louis HOTTLET, Fatima KHELIFI, Bernard LIAIS, Jean LOCATELLI, Thierry MARCJAN, Didier MATHIEU, Jean RACINE, Roger SCHERRER, Claude SCHWANDER, Bernard TENAILLON, Jean-Claude TOURNIER, Dominique TRELA, Pierre VALLAT, Bernard VIATTE **membres titulaires.**

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs, Marielle BANDELIER, Martine BENJAMAA, Anissa BRIKH, Jean-Claude BOUROUH, Laurent BROCHET, Claude BRUCKERT, Jacques DEAS, Gérard FESSELET, Sophie GUYON, Marie-Lise LHOMET, Robert NATALE, Pierre OSER, Cédric PERRIN, Frédéric ROUSSE.

Avaient donné pouvoir : Mesdames et Messieurs Martine BENJAMAA à Jacques ALEXANDRE, Anissa BRIKH à Christian RAYOT, Sophie GUYON à Roger SCHERRER, Marie-Lise LHOMET à Bernard LIAIS, Robert NATALE à Jean LOCATELLI, Pierre OSER à Denis BANDELIER, Cédric PERRIN à Josette BESSE, Frédéric ROUSSE à Didier MATHIEU.

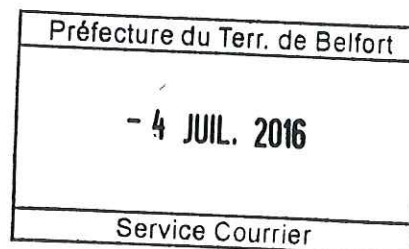
Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Jeudi 17 juin	Jeudi 17 juin	En exercice	41
		Présents	27
		Votants	35

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents Daniel FRERY est désigné.

2016-05-09 Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)

Rapporteur : Christian RAYOT



Vu l'article L 303-1 du Code de la Construction et de l'Habitation,

La Communauté de Communes du Sud Territoire avait initié en 2003 les premières réflexions autour d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH), qui s'est déroulée de 2006 à 2010, dans le cadre de sa compétence en matière d'habitat « Politique du logement social d'intérêt communautaire et actions, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur des personnes défavorisées : Réalisation d'OPAH ».

Cette OPAH avait permis la réhabilitation de 218 logements pour un montant global de travaux de 5,8 millions d'euros, sur les 18 communes de la CCST.

L'OPAH a pour objet, sur une période allant de 3 à 5 ans, la réhabilitation du parc immobilier bâti par l'ensemble des acteurs publics ou privés.

Par nature incitative, l'OPAH vise à :

- améliorer l'offre de logements, en particulier locatifs. Elle contribue à la complémentarité entre les parcs de logements privés et publics car elle favorise le développement de l'offre locative privée conventionnée, et constitue donc un atout pour une meilleure répartition des logements sociaux ;
- définir et à mettre en œuvre les actions des collectivités en matière d'aménagement urbain, d'équipements publics et d'offres de services de voisinage (aménagement d'espaces publics, curetages d'îlots, etc...).

Une OPAH s'organise en différentes étapes :

- une phase préalable de diagnostic qui recense les dysfonctionnements du quartier ou des immeubles du périmètre choisi : problèmes urbains, fonciers, sociaux, état du bâti, conditions de vie des habitants...
- une étude pré-opérationnelle qui préconise les solutions à apporter aux dysfonctionnements soulevés lors du diagnostic et qui définit les objectifs qualitatifs et quantitatifs à mettre en œuvre dans l'opération programmée
- une convention d'OPAH préparée et signée entre l'État, l'ANAH et la collectivité, qui précise :
 - le périmètre de l'opération et le nombre de logements concernés,
 - les montants prévisionnels des aides,
 - les actions d'accompagnement envisagées,
 - le financement et les missions de l'équipe d'animation et de suivi retenue.
- une phase de réalisation / suivi-animation
L'OPAH est mise en œuvre soit en régie soit en externe par une équipe opérationnelle qui en assure l'information, l'animation, la coordination et le suivi. Une évaluation est effectuée chaque année et en fin de programme.

Considérant le potentiel encore existant pour une nouvelle opération, une demande a été faite par certaines communes pour le lancement d'une nouvelle OPAH.

Cet avis est partagé par les services de la DDT 90 (Service Habitat Renouvellement Urbain), compte tenu du succès rencontré lors de la dernière opération.

De plus, les nouvelles directives régionales tendent à cibler de plus en plus les crédits de l'ANAH sur les territoires couverts par des OPAH, avec pour objectif d'ici 2018 de réserver ces crédits aux territoires couverts par une OPAH.

Pour ces différentes raisons, il est proposé de lancer une nouvelle OPAH à l'échelle de la CCST, à partir de 2016, l'année 2016 étant notamment consacrée au lancement de l'étude, au choix du prestataire et à la réalisation du diagnostic.

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents décide :

- de valider le lancement d'une nouvelle OPAH sur le territoire de la CCST,
- d'autoriser le Président à lancer la consultation relative aux différentes études nécessaires à l'élaboration de cette opération, notamment la première étude diagnostic,
- d'autoriser le président à solliciter les subventions éventuelles auprès des différents partenaires,
- d'autoriser le Président à signer tout acte administratif, juridique et financier relatif à cette prise de décision, notamment la convention avec l'Etat et l'ANAH, et engager les crédits nécessaires.

Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 01 JUIL. 2016
Et publication ou notification le 01 JUIL. 2016

Le Président,

Le Président
Christian RAYOT
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU SUD
TERRITOIRE

Le Président,

Le Président
Christian RAYOT
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU SUD
TERRITOIRE

Préfecture du Terr. de Belfort
- 4 JUIL. 2016
Service Courrier